

Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation !

Ce matin 12 Mai s'est tenu un CTEA avec un seul point à l'ordre du jour : « Avis sur la note de service nationale relative à la reprise d'activité dans les établissements d'enseignement technique agricole. Vos représentants **FO Enseignement Agricole** ont rappelé :

- Leur indignation face aux établissements qui avaient bravé les consignes (réaffirmées par la DGER ce dimanche) en faisant reprendre des activités dès lundi 11 mai sans que le plan national de reprise n'ait été validé.
- Leur agacement quant au laps de temps très réduit pour l'étude des documents. (reçus lundi à 21h pour une réunion mardi à 9h30).
- Leur attachement à une doctrine nationale unique en matière de stage sur cette fin d'année scolaire, certains secteurs étant de fait dans l'impossibilité d'accueillir des stagiaires (SAPAT, ...).
- La satisfaction d'avoir enfin sur Chlorofil les consignes de correspondance matières, modules et épreuves pour la prise en compte de notes de CC (Contrôle Continu) ainsi que les consignes pour l'évaluation des documents prévus pour les oraux de stages.

Les débats ont été riches et longs. Le projet de note de service devrait être finalisé d'ici jeudi après d'éventuelles contributions des OS et retour du CTM du mercredi 13 mai.

Il faut retenir du texte qui reste un projet et qui sera publié en fin de semaine, les points suivants sur lequel **FO Enseignement Agricole** porte ses avis :

Reprise des activités des établissements : les instances locales, doivent construire et valider les plans de reprise d'activité. Le rôle, la place et le timing des CHSCTREA suscitent des divergences d'analyse entre les OS et l'administration. **FO Enseignement Agricole** estime que cette instance est l'étape préalable indispensable pour valider les plans de reprise. **FO Enseignement Agricole** déplore une nouvelle fois que derrière la volonté du ministère de laisser plus d'autonomie aux établissements dans cette gestion de crise, il ne s'agisse en fait que d'un prétexte « cache misère » face à la difficulté de reprise précipitée de l'activité d'enseignement. Qui plus est, elle risque d'engager la responsabilité des chefs d'établissements et favorise la mise en œuvre de politiques éducatives différentes d'un établissement à un autre au détriment de l'égalité des apprenants au droit à l'éducation.

Reprise des activités sous conditions du respect des conditions sanitaires : la fourniture et l'utilisation des masques ont provoqués des débats tendus. **FO Enseignement Agricole** préconise que les masques soient fournis par l'administration pour les personnels mais aussi pour les apprenants afin de garantir la qualité et le nombre notamment pour les internes. En cas de non-respect des consignes de distanciation, de désinfection, d'absence de matériel de protection recommandé..., **FO Enseignement Agricole** recommandera aux agents de faire valoir leur droit de retrait après inscription du fait constaté sur le registre santé et sécurité au travail.

Reprises des activités respectant la continuité pédagogique : **FO Enseignement Agricole** se félicite que pour les enseignants soit inscrits : « l'organisation devra éviter les situations dans lesquelles un enseignant devrait cumuler un temps complet d'heures de face à face dispensées en présentiel auquel s'ajouteraient d'éventuelles heures d'enseignement à distance. Les obligations de service doivent être respectées ». Toutefois **FO Enseignement Agricole** s'interroge sur les moyens dont l'administration disposera pour assurer le supplément d'heures qui s'avérera nécessaire pour le maintien de l'enseignement à distance tout en réactivant le présentiel.

Ce projet présente encore plusieurs zones d'ombre. Vous pouvez compter sur vos élus **FO Enseignement Agricole** pour continuer à défendre vos droits dans les instances ad hoc avant parution.